



**PREFECTURE DES COTES D'ARMOR
PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE**

Projet de COMPTE RENDU DU 2^{ER} COMITE DE PILOTAGE des sites

Natura 2000 - site d'importance communautaire «Trégor-Goëlo » (site Natura 2000 FR5300010) (Directive « Habitats ») et zone de protection spéciale «Trégor-Goëlo » (Site Natura 2000 FR5310070) (Directive « Oiseaux »)

8 février 2013 - à Plourivo

M. Goarin, président de la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo (CCPG) souhaite la bienvenue aux membres du comité de pilotage (COPIL).

Il souligne l'engagement de la CCPG dans les actions environnementales, en particulier dans les actions de reconquête de la qualité de l'eau en Baie de Paimpol. Un plan d'action, d'un montant de 16 millions d'euros a ainsi été engagé. La reconquête de la qualité des eaux de la Baie de Paimpol est primordiale pour conserver une activité ostréicole et des eaux de baignade de qualité sur le territoire.

Le sous-préfet de Lannion, M. Simunek, présente l'ordre du jour.

M. Raoult, vice-président de la CCPG en charge de l'environnement, remercie le sous-préfet et le représentant de la préfecture maritime, M. Martineau.

M. Raoult rappelle que la CCPG est opérateur pour le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo depuis 1998. Mme Allanioux est chargée de mission pour le site Natura 2000 depuis 2000. Mme Barré est arrivée en août 2011 pour la révision du Document d'Objectifs (DOCOB).

M. Martineau exprime sa satisfaction d'être à nouveau présent pour ce COPIL, un peu plus d'un an après le dernier COPIL en janvier 2012.

Arrêté modificatif de composition du comité de pilotage

M. Martineau fait un point sur l'arrêté modificatif de composition du COPIL. En effet, l'arrêté doit être modifié suite à la fusion des Communautés de Communes du Pays Rochois et des 3 Rivières, ayant abouti à la création de la Communauté de Communes du Haut Trégor. Le Groupe Mammalogique Breton est bien intégré dans l'arrêté actuel de composition du COPIL.

M. Coton, vice-président de la Communauté de Communes du Haut-Trégor, précise qu'il leur sera nécessaire de nommer des représentants au sein des commissions de travail Natura 2000.

Natura 2000 en mer

M. Martineau poursuit par un point sur Natura 2000 en mer. Le site du Trégor-Goëlo est un grand site à 97% marin, il a fait l'objet d'une extension en 2008. Le DOCOB fait l'objet d'une révision pour sa partie terrestre et le volet mer est enclenché.

M. Ledard explique qu'au dernier COPIL, il avait été acté que la Communauté de Communes de Paimpol-Goëlo resterait opérateur pour le volet mer. Le besoin d'une assistance technique avait été évoqué, en particulier pour des problématiques transversales comme la pêche.

Dans un souci d'économies budgétaires, la tendance actuelle est à la mutualisation des moyens. Au niveau national, il a ainsi été envisagé de confier la gestion des sites marins à l'Agence des Aires Marines Protégées. Pour les sites marins déjà lancés, il n'y aura cependant pas de changement d'opérateur.

L'Agence des Aires Marines Protégées exerce cependant un soutien technique pour l'ensemble des opérateurs sur les problématiques transversales aux différents sites.

La rédaction du DOCOB du site Trégor-Goëlo se poursuivra donc avec la CCPG, ce qui permet également de conforter Mme Marion Barré dans son poste.

Un marché va être lancé au 2^{ème} semestre 2013 afin de choisir un prestataire pour la réalisation du diagnostic des activités de pêche professionnelle.

Diagnostic écologique

Mme Barré présente le diagnostic écologique, téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo : <http://www.cc-paimpol-goelo.com/vivre-en-paimpol-goelo/l-environnement/natura-2000/>.

M. Huet, maire de Bréhat, confirme le mauvais état des pelouses littorales de l'île Nord de Bréhat et souligne l'urgence d'agir.

M. Halleux précise qu'une délibération communale serait nécessaire afin de permettre la mise en place d'une zone d'intervention du Conservatoire du littoral sur le secteur dans l'objectif d'en faciliter la gestion au vu du nombre de propriétaires de parcelles concernées.

Mme Bodiou demande si les remarques de Mme Baudet, de la Chambre d'Agriculture ont bien été prises en compte dans le diagnostic socio-économique. Mme Barré précise qu'elles ont bien été intégrées et que Mme Baudet en avait été informée.

M. Godest estime que le dragage pour la praire est réalisé trop près de l'estran et qu'il constitue une menace importante pour les herbiers de Zostères présents.

Mme Robigo demande quelle est la signification de la mention « surpêche et braconnage » identifiée comme une menace pour les populations de lamproies et de Grande Alose dans la présentation. Mme Barré explique que cette menace ne concerne que le Saumon Atlantique, pouvant faire l'objet d'une surpêche au niveau des aires d'engraissement. La forme synthétique de la présentation explique cette confusion.

La présence d'Alose feinte reste à confirmer sur le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo. Mme Robigo souligne que des études sont en cours afin de faciliter la distinction entre les Grandes aloses et les Aloses feintes.

Il est demandé en quoi constitue la pollution observée pour les vases marines côtières.

Mme Barré explique que la contamination des sédiments concerne surtout les zones portuaires où sont accumulés des métaux lourds, liés à l'entretien des navires. Cette contamination relève plutôt du domaine d'action du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo. L'interdiction du carénage permettrait de réduire ces pollutions.

Concernant les poissons migrateurs, M. Ledard insiste sur le rôle du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI), qui vient de valider le PLAGEPOMI (plan d'action régional pour ces espèces), ce document sera prochainement accessible sur le site internet de la DREAL. Les travaux du COGEPOMI seront repris dans le DOCOB.

Mme Barré explique que les travaux du SAGE concernant les poissons migrateurs, la continuité écologique, la qualité des eaux et des milieux aquatiques seront également intégrés.

M. Le Yaouanc évoque le problème des espèces invasives, et notamment des ragondins, porteurs de la leptospirose. Il demande quelles sont les actions prévues pour réguler ces espèces. M. Dubos du Groupe Mammalogique Breton répond que les ragondins peuvent être régulés par le piégeage. L'enjeu est surtout sanitaire.

M. Halleux demande s'il est encore possible de faire remonter des remarques sur l'état des lieux du DOCOB. M. Ledard répond qu'il est toujours possible d'apporter des précisions avant la validation finale prévue pour fin 2014.

Diagnostic socio-économique

Mme Barré présente le diagnostic socio-économique, également téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo : <http://www.cc-paimpol-goelo.com/vivre-en-paimpol-goelo/l-environnement/natura-2000/>.

M. Godest trouve que les activités de pêche de loisir sont trop stigmatisées dans le diagnostic socio-économique, par rapport aux activités de pêche professionnelle. La drague à praires constitue une menace importante sur les herbiers de Zostères.

Mme Barré explique que les activités de pêche professionnelle seront traitées prochainement dans le cadre de Natura 2000 en mer, au 2^{ème} semestre 2013.

M. Ledard souligne la difficulté de travailler à l'interface terre/mer. La dynamique actuelle va permettre de lancer le travail sur la pêche professionnelle. Il s'agira d'étudier les relations entre les engins et les habitats benthiques. La drague à praires fait l'objet d'une réflexion régionale, cet engin est sans doute celui présentant le plus d'interaction avec le milieu benthique.

Mme Robigo explique que les orientations de gestion porteront en priorité sur les herbiers de zostères et les bancs de maërl. Le Comité Régional des Pêches Maritimes se positionnera pour l'assistance technique du volet pêche professionnelle de Natura 2000 en mer.

M. Godest estime que la pression exercée par les mouillages diminue, avec la mise en place de mouillages groupés. Des solutions sont recherchées de façon conjointes avec les professionnels.

M. Le Boucher explique que les évaluations des incidences Natura 2000 ont apporté une surcharge de travail pour les organisateurs de manifestations nautiques.

Il s'inquiète des mentions « Renforcement des contrôles » et « Interdiction de pratique sur les secteurs les plus sensibles » dans les leviers d'actions mis en évidence dans la présentation. Il insiste sur le fait que la pratique de la voile est une pratique douce.

M. Simunek explique que la signature de chartes Natura 2000 permettra de s'exonérer des évaluations des incidences pour les manifestations nautiques.

M. Ledard précise que cette exonération des évaluations des incidences sera possible en contre partie du respect des engagements qui seront clairement précisés dans le contenu de la future charte, dont une partie pourra être spécifique aux activités nautiques. Il évoque la charte du Parc Marin d'Iroise, qui pourra servir d'exemple.

M. Martineau explique que les manifestations nautiques sont souvent similaires d'une année sur l'autre, le risque est de voir les évaluations des incidences réalisées par copier/coller.

Mme Barré explique que la présentation soulève les leviers d'actions qui ont été évoqués lors des précédentes commissions. Le renforcement des contrôles concerne surtout la pratique de sports motorisés. Un travail est en cours avec le service des sports du Conseil Général des Côtes d'Armor afin de travailler sur l'élaboration d'un diagnostic et la définition de bonnes pratiques en partenariat avec les fédérations sportives.

Mme Bodiou de la Chambre d'Agriculture est surprise de la façon dont sont généralisés les risques liés à certaines pratiques agricoles. Elle souligne que les exploitants ont réalisé de nombreux efforts. Les exploitants légumiers doivent notamment tenir des cahiers de fertilisation, tenir des fiches sur le traitement phytosanitaire de chaque parcelle. Les exploitants sont également intégrés dans la démarche Ecophyto 2018.

Une formation a été mise en place pour les légumiers du secteur, plus de 300 ont suivi la formation.

Mme Barré explique qu'il s'agit bien de risques qui sont mentionnés, au même titre que pour les autres activités. Elle avait fait le point avec Mme Baudet à ce sujet.

M. Le Gal, animateur du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo évoque la nécessité de ne pas stigmatiser l'agriculture par rapport aux autres activités. La qualité des eaux littorales est cependant préoccupante sur le territoire.

M. Godest juge qu'il reste encore beaucoup de choses à faire pour reconquérir la qualité des eaux. Il convient également de travailler sur le raccordement des installations d'assainissement.

M. Dubos précise que l'on parle bien des risques potentiels dans la présentation et non des impacts constatés.

M. Raoult juge qu'il ne s'agit pas d'une stigmatisation de l'agriculture. Il souligne le rôle des collectivités dans les contrôles des systèmes d'assainissement.

M. Chaumard s'inquiète du déclassement des eaux littorales. Il n'y a plus de zones classées en A sur le secteur. Si rien n'est fait, les zones classées actuellement en B risquent de passer en C. Au niveau des produits phytosanitaires, si les concentrations ont diminué, les molécules ne sont plus les mêmes qu'auparavant.

M. Raoult précise que la dégradation de la qualité bactériologique des eaux littorales est principalement due aux mauvais raccordements des systèmes d'assainissement.

M. Nicolle, président des plaisanciers de Paimpol, demande des précisions quant au projet de 3^{ème} bassin du port de Paimpol. Il est prévu d'envoyer la vase en mer.

M. Ledard répond que ces projets nécessitent des autorisations administratives et la réalisation d'une évaluation des incidences Natura 2000.

Les questions étant épuisées, le diagnostic écologique et socio- économique présenté est considéré validé. Toutefois, M. Michel Ledard fait remarquer qu'il est toujours possible de le corriger jusqu'à fin 2014, avant le COPIL de validation final.

Actions de gestion et évaluations d'incidences 2012

Mme Allanioux présente les contrats Natura 2000 en cours ainsi que les évaluations des incidences Natura 2000 réalisées en 2012.

Le schéma départemental des cultures marines sera également soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Actuellement, chaque demande de concessions est évaluée individuellement. La validation du schéma départemental permettra de ne plus mener des évaluations des incidences pour chaque demande de concessions.

La culture de Wakamé est encadrée strictement par un règlement européen qui interdit toutes cultures d'espèces invasives, le Wakamé étant répertorié comme tel.

Calendrier 2013

Le premier trimestre 2013 sera consacré à la définition des enjeux et objectifs ainsi qu'à la définition des mesures de gestion.

Au second trimestre 2013, il conviendra de définir les indicateurs de suivis, de commencer la rédaction de la charte Natura 2000 et de poursuivre le volet marin du DOCOB.

Mme Barré remercie tous les acteurs qui ont contribué à l'élaboration de l'état des lieux du DOCOB.

M. Raoult invite les participants à faire remonter leurs compléments ou leurs remarques aux chargées de mission et les convie à se retrouver autour d'un pot de l'amitié.

M. Martineau remercie les participants et souligne l'importance du travail réalisé. Il reste beaucoup de travail sur la partie maritime du DOCOB à mener en 2013.

M. Simunek remercie les chargées de mission et espère que les réponses aux questions ont été apportées.

Le sous-préfet de Lannion

PROJET

Pierre SIMUNEK

Le commissaire en chef de la Marine
Chef de la division Action de l'Etat en mer

PROJET

François MARTINEAU